

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 037_2021

Séance du vendredi 24 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le vendredi vingt-quatre septembre à dix-neuf heures trente ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Victor Dehaine, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 17 septembre 2021 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; M. Clément WALBROU, Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, M. ROSKOSCHNY Maxime, M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Brigitte DELANNOY, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

Mme Catherine Willems ayant donné procuration à Mme Jocelyne DURUT,
Mme Domitille DENEUVILLE,
M. Bertrand TRINEL ayant donné procuration à Mme Brigitte Delannoy,

Secrétaire de séance : M. Eddy ROLIN.

Fin de la séance : 20h51

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2021 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2.

VU :

L'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Le budget primitif 2021 de la Ville ;

La délibération n°006-2021 du 2 avril 2021 portant sur le vote du budget primitif 2021 de la Ville ;

CONSIDERANT que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif ;

ETANT RAPPELE que le montant des restes à réaliser de l'exercice 2020 affectés au BP 2021 sont de 12 436.80 € au 2313/23, 18 729.57 € au 1323/13, 50 917.71 € au 13251/13 et 43 216.27 € au 1341/13 ;

CONSIDERANT les remarques du Trésorier-comptable de Merville relatives aux imputations des dépenses au BP 2021, qu'il convient de corriger ;

EN DEPENSES - SECTION D'INVESTISSEMENT :

• **Au chapitre 20 " Immobilisations incorporelles " :**

- 202 - Frais documents d'urbanisme, numérisation : - 6 000 € → 2031 - Frais d'études : + 6 000 €

Il s'agit de réimputer les frais relatifs à l'élaboration des documents du PLU par le cabinet URBYSOM prévues au compte 202 vers le compte 2031 pour 6 000 €.

• **Au chapitre 21 "Immobilisations corporelles" :**

- 2128 - Autres agencements et aménagements : - 22 000 € → 2152 - Installations de voirie : + 22 000 €.

Il s'agit de réimputer les dépenses de l'installation des radars pédagogiques sur la RD916 prévues au compte 2128 vers le compte 2152 pour 22 000 €.

EN DEPENSES - SECTION DE FONCTIONNEMENT :

• **Au chapitre 11 – Charges à caractère général**

- 60613 - Chauffage urbain : -10 000 € → 60612 - Energie-électricité : +10 000 €

Il s'agit de couvrir les dépenses d'électricité qui dépassent le BP 2021 au compte 60612 par virements de crédits depuis le compte 60613.

- 6064 - Fournitures administratives : -133.36 € → 60636 - Vêtements de travail : +133.36€

Il s'agit de couvrir les dépenses de vêtements de travail qui dépassent le BP 2021 au compte 60636 par virements de crédits depuis le compte 6064.

- 6068 - Autres matières et fournitures : - 7 807.57 € → 6227 - Frais d'actes et de contentieux : + 5 212.85 € / 6231 - Annonces et insertions : + 585.23 / 6248 - Frais de transport divers : + 509.49 € / 6248 - Frais d'affranchissement : +1 500 €

Il s'agit de couvrir les dépenses qui dépassent le BP 2021 :

- de frais d'actes et de contentieux (rémunération du commissaire enquêteur) au compte 6227,
- des frais d'annonces et d'insertion du compte 6231 (insertion par voie de presse de l'ouverture de l'enquête publique modifiée suite à une erreur de date par le commissaire-enquêteur),
- des frais de transport divers du compte 6248 (reliquats de remboursements de frais de déplacements du personnel),
- des frais d'affranchissement au compte 6248 (ajustements du forfait Affranchigo),

par virements de crédits depuis le compte 6068-Autres matières et fournitures pour un montant de 7 807.57 €.

- **Au chapitre 012 – Dépenses de personnel**

- 6411 – Personnel titulaire : - 6 844.69 € / 6416 – Emploi d'insertion : - 3 000 €

La diminution des crédits du compte 6411 permet de couvrir en partie les augmentations nécessaires d'autres comptes du même chapitre.

Les dépenses du contrat « Parcours emploi compétences » ne doivent pas être imputées au compte 6416 mais au compte 64162 : une diminution des crédits affectés initialement au BP est réalisée en conséquence.

- 6413 – Personnel non-titulaire : + 15 000 € / 64162 – Emploi d'avenir : + 1 500 € / 6454 – Cotisations ASSEDIC : + 422 € / 6474 – Versements autres œuvres sociales : + 1 078 €

Les crédits prévisionnels au compte 6413 – Personnel non titulaire ne seront pas suffisants pour couvrir le reste de l'exercice budgétaire et doivent être augmentés de 15 000 €. Ce phénomène s'explique par les remplacements d'agents momentanément absents par recours à des contractuels et le paiement d'heures complémentaires et supplémentaires.

Les crédits prévisionnels au compte 64162 – Emploi d'avenir n'étaient pas suffisamment estimés pour l'emploi d'un agent en PEC et doivent être augmentés.

Les crédits prévisionnels des cotisations ASSEDIC doivent être réajustés en fonction de ce qui précède (compte 6454).

Les crédits au compte 6474 correspondent aux cotisations auprès de l'organisme PLURELYA et doivent être augmentés : la cotisation a évolué avec la masse salariale et le nombre d'agents titulaires et stagiaires de la commune.

- **Au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

- 6533 – Cotisations retraites élus : + 100 €

Les crédits prévus sont augmentés pour tenir compte de l'augmentation des charges suite à la nomination d'un nouveau conseiller municipal délégué.

- 65548 – Autres contributions : + 12 895 €

Afin de régulariser la cotisation au SIECF au titre de 2020, il est nécessaire de créditer ce compte du montant dû.

- 6574 – Subventions de fonctionnement personnes de droit privé : +10 €

La somme des subventions versées aux associations au titre de 2021 est supérieure de 10 € par rapport au montant inscrit au BP.

- 65888 – Autres : + 8.75 €

Ce compte permet d'affecter les montants minimes des régularisations de charges liées au prélèvement à la source des salaires (à ce jour 1.25 € au total).

EN RECETTES – SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'augmentation des recettes permet de couvrir le reste des charges augmentées précédemment.

- 7336 – Droits de place : + 540.83 €

Il s'agit de régularisation de régie sur les redevances d'occupation du domaine public.

- 7588 – Autres produits divers de gestion courante : + 11 180.89 €

Il s'agit de mandats annulatifs sur facture, majoritairement émis par EDF (10 924.11 €) qui auraient pu éviter un dépassement du compte 60612 en dépenses.

- 773 – Mandats annulés sur exercice antérieur : 9 447.34 €

Il s'agit également de mandats annulatifs de facture concernant l'exercice 2020 : l'exercice étant clôturé, les montants sont affectés au BP 2021. EDF a annulé là aussi plus de 9 800 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint ;

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

(13 voix POUR)

- **AUTORISER** la décision budgétaire modificative n°2 suivante qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 21 169.06 € :

Article / Chapitre	RAR + BP 2021	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Total BP + DM 2
20 Immobilisations incorporelles	21 556.00 €	-13 556.00 €	13 556.00 €	21 556.00 €
202/20	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €	6 000.00 €
2031/20	14 000.00 €	-6 000.00 €	0.00 €	8 000.00 €
205/20	7 556.00 €	-7 556.00 €	0.00 €	0.00 €
2051/20	0.00 €	0.00 €	7 556.00 €	7 556.00 €
21 Immobilisations corporelles	230 629.90 €	-22 000.00 €	22 000.00 €	230 629.90 €
2128/21	22 000.00 €	-22 000.00 €	0.00 €	0.00 €
2152/21	0.00 €	0.00 €	22 000.00 €	22 000.00 €
011 Charges à caractère général	313 657.00 €	-17 940.93 €	17 940.93 €	313 657.00 €
60612/011	11 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €	21 000.00 €
60613/011	28 000.00 €	-10 000.00 €	0.00 €	18 000.00 €
60636/011	366.64 €	0.00 €	133.36 €	500.00 €
6064/011	3 133.36 €	-133.36 €	0.00 €	3 000.00 €
6068/011	25 307.57 €	-7 807.57 €	0.00 €	17 500.00 €
6227/011	-5 212.85 €	0.00 €	5 212.85 €	0.00 €
6231/011	1 314.77 €	0.00 €	585.23 €	1 900.00 €
6248/011	490.51 €	0.00 €	509.49 €	1 000.00 €
6261/011	-245.82 €	0.00 €	1 500.00 €	1 254.18 €
012 Charges de personnel	525 157.83 €	-9 844.69 €	18 000.00 €	533 313.14 €

6411/012	265 000.00 €	-6 844.69 €	0.00 €	258 155.31 €
6413/012	62 000.00 €	0.00 €	15 000.00 €	77 000.00 €
6416/012	3 000.00 €	-3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
64162/012	3 000.00 €	0.00 €	1 500.00 €	4 500.00 €
6454/012	3 000.00 €	0.00 €	422.00 €	3 422.00 €
6474/012	3 300.00 €	0.00 €	1 078.00 €	4 378.00 €
65 Autres charges gestion courante	126 327.60 €	0.00 €	13 013.75 €	139 341.35 €
6533/65	2 000.00 €	0.00 €	100.00 €	2 100.00 €
65548/65	300.00 €	0.00 €	12 895.00 €	13 195.00 €
6574/65	2 350.00 €	0.00 €	10.00 €	2 360.00 €
65888/65	0.00 €	0.00 €	8.75 €	8.75 €
73 Impôts et taxes	769 477.81 €	0	540.83	770 018.64 €
7336/73	810.00 €	0.00 €	540.83 €	1 350.83 €
75 Autres produits gestion courante	3 050.00 €	0	11 180.89 €	14 230.89 €
7588/75	50.00 €	0.00 €	11 180.89 €	11 230.89 €
77 Produits exceptionnels	5 000.00 €	0	9 447.34 €	14 447.34 €
773/77	0.00 €	0.00 €	9 447.34 €	9 447.34 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

